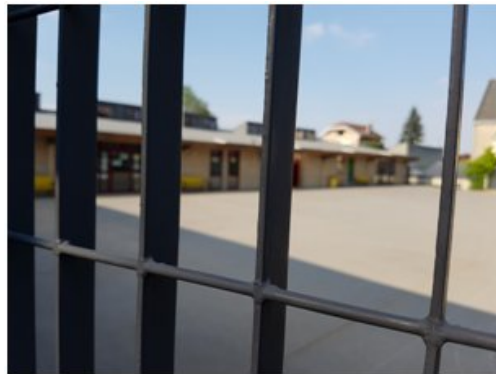

Déconfinement : Pressions gouvernementales - Mode lecture

Du "Tous les élèves ont vocation à revenir. J'aimerais que ce soit le cas" de JM Blanquer au "Il faudra ensuite, à mesure que la crise évolue, desserrer l'étau des conditions sanitaires d'accueil dans les écoles, sans risque et progressivement, de façon à permettre le retour d'un plus grand nombre d'enfants" d'Edouard Philippe, on a bien compris que le gouvernement souhaite aller le plus loin possible dans le retour des élèves en classe. Cela prend maintenant la forme de fortes pressions directes et indirectes sur les maires et les enseignants.

Les blocages du protocole



Qu'est ce qui limite le retour des élèves en classe ? Le protocole sanitaire, approuvé par le conseil scientifique réuni par l'Elysée qui fait encore loi dans les écoles et les établissements. C'est à dire que son application stricte devrait protéger les directeurs et chefs d'établissement, voir les professeurs, de toute condamnation en cas de poursuites par des parents d'élèves.

Mais ce protocole, par les nettoyages des locaux qu'il impose , limite le nombre de groupes d'élèves présents dans l'établissement. Il fixe aussi une limite de 4m² par élève qui agit dans le même sens. Si le protocole semble indispensable pour rassurer une partie des familles et permettre le retour de ces élèves, il énerve une autre partie des parents pressés de reprendre le travail ainsi que ceux qui s'inquiètent pour la croissance économique. E Philippe a bien dit que ce souci devait être pris en charge par les écoles et les établissements.

Pressions des préfets

Le moment des contraintes arrive. Ainsi dans le Loir et Cher, selon France 3, les 13 maires qui n'ont pas ouvert leur école ont reçu une

mise en demeure du préfet. "Je vous demande d'organiser le retour des élèves à votre école à partir du 2 juin matin, dans le respect des gestes barrières déterminés dans le protocole qui vous a été communiqué par ailleurs", leur dit le préfet. Et les 13 maires se sont exécutés, même s'ils n'ont pas changé d'avis.

"On va ouvrir toutes les classes du regroupement scolaire le lundi 8 juin, car avant c'est impossible. On va faire le maximum de ce qu'on peut faire. Mais je ne vois pas l'intérêt pour les enfants", dit le maire de Couddes. "Il va falloir s'occuper des petits de trois, quatre ans, qui devront gérer leur pique-nique seuls, parce qu'on ne peut pas assurer de service de cantine. Ils ne pourront pas faire la sieste, puisqu'il est impossible de désinfecter les matelas assez régulièrement. Ils vont devoir rester assis sur une chaise toute la journée, alors qu'ils sont habitués à évoluer sur des tapis." A Selles sur Cher, où on attend une centaine d'enfants, ils n'auront classe que deux jours par semaine par roulement. C'est le maximum que la commune puisse faire.

Pression aussi en Corse où le préfet et la rectrice ont saisi le tribunal administratif. La collectivité territoriale refuse de rouvrir les collèges et les lycées avant septembre, ce que les représentants de l'Etat contestent.

En Dordogne, le maire divers droite de Coursac (24) est passé à la seconde étape. Il a décidé de son propre chef d'appliquer les recommandations d'E Philippe. "En proposant des demi-journées ou des journées alternées, on place en quelque sorte les parents et leurs employeurs dans des situations quasi impossibles à gérer. L'impératif premier est pédagogique mais, dans les circonstances que nous connaissons, il me semble que nous devons aussi prendre en considération cette autre nécessité d'intérêt général de sorte que l'accueil des enfants y réponde également" a dit E Philippe le 2 juin. Selon Dordogne Libre, le maire de Coursac s'y réfère pour empêcher le roulement des élèves et accueillir davantage d'élèves.

Va-t-on vers une réécriture du protocole ? Le nouveau décret publié le 1er juin permet aux enseignants de ne pas porter le masque en classe (alors que le protocole l'impose). Surtout on a vu en Belgique apparaître une nouvelle doctrine, celle de la "bulle de sécurité", qui répond exactement aux attentes du 1er ministre.

FRançois Jarraud